

MESURE MENSUELLE DE L'INCARCERATION

Au 1^{er} janvier 2018

79 785 personnes écrouées

68 974 détenus

10 811 non détenus

19 815
prévenus

49 318 condamnés

en détention
49 159

en semi-liberté
1 623

placées à
l'extérieur
315

placés à
l'extérieur
570

placés sous
surveillance
électronique
10 241

INDICATEURS CLES AU 1^{ER} JANVIER

OCCUPATION DES PLACES		2018	2017
Nombre de places opérationnelles		59 765	58 681
Densité carcérale globale		115,4 %	116,6 %
Densité carcérale en maison d'arrêt (hors places mineurs)		136,5 %	138,5 %
Nombre de détenus dans une structure suroccupée	à + de 120 %	40 572	37 437
	à + de 150 %	18 901	23 996

	2018	2017
Places inoccupées	5 029	4 539
Détenus en surnombre	14 238	14 290
Nombre de matelas au sol	1 528	1 638
Taux d'encellulement individuel	38,9 %	38,5 %

STRUCTURE		
Nombre de détenus	68 974	68 432
Nombre de prévenus	19 815	19 498
Part des prévenus parmi les détenus	29,3 %	29,0 %

Non détenus	10 811	10 364
Part des non détenus parmi les écroués	13,7 %	14,1 %
Placements sous surveillance électronique	10 241	9 801

DEMOGRAPHIE		
Nombre de femmes	2 975	2 825
Part des femmes	3,7 %	3,6 %

Nombre de mineurs	783	769
Part des mineurs	1,0 %	1,0 %

DEFINITIONS

- Places opérationnelles : Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées).
- La densité carcérale est le rapport entre le nombre de personnes détenues et le nombre de places opérationnelles.
- Places inoccupées : Différence entre le nombre de détenus et le nombre de places opérationnelles dans les quartiers ou établissements dont la densité carcérale est inférieure à 100% (en distinguant les quartiers mineurs).
- Détenus en surnombre : Différence entre le nombre de places opérationnelles et le nombre de détenus dans les quartiers et établissements dont la densité carcérale est supérieure à 100% (en distinguant les quartiers mineurs).

DESCRIPTIF DE L'OCCUPATION DES ETABLISSEMENTS

Nombre de matelas au sol au 1^{er} janvier 2018: **1 528**

Type d'établissement	Densité carcérale globale	Nombre d'établissements ou quartiers	Nombre d'établissement ou quartier en situation de suroccupation supérieure à 120 %	Nombre de personnes détenues dans une structure suroccupée à plus de 120 %
MA et qMA (hors places mineurs)	139%	132	94	40 029
CD et qCD	89%	67	1	300
MC et qMC	75%	13	0	0
CPA et qCPA	65%	9	1	79
CSL et qCSL	67%	30	2	164
EPM (et places mineurs*)	66%	138	0	0
CNE et qCNE	63%	3	0	0
Ensemble	115%	260	98	40 572

MA : Maison d'arrêt / CD : Centre de détention / MC : Maison centrale / CPA : Centre pour peine aménagée / CSL : Centre de semi-liberté / EPM : Etablissement pénitentiaire pour mineurs / CNE : Centre national d'évaluation / q : quartier

* : 47 quartiers ou établissements pénitentiaires disposent de places mineurs

Type d'établissement	Nombre de personnes détenues	Nombre de places opérationnelles (*)	Places inoccupées (**)	Détenus en surnombre
MA et qMA (hors places mineurs)	47 191	34 032	907	14 066
CD et qCD	17 817	20 033	2 322	106
MC et qMC	1 710	2 280	570	0
CPA et qCPA	397	611	231	17
CSL et qCSL	881	1 312	478	47
EPM et QM	778	1 180	404	2
CNE et qCNE	200	317	117	0
Ensemble	68 974	59 765	5 029	14 238

Direction interrégionale	Nombre de personnes détenues	Nombre de places opérationnelles (*)	Densité carcérale globale	Places inoccupées (**)	Détenus en surnombre	Taux d'encellulement individuel
Bordeaux	4 930	4 941	100%	648	637	53%
Dijon	4 351	3 920	111%	263	694	45%
Lille	6 936	6 502	107%	735	1 169	44%
Lyon	6 409	5 931	108%	422	900	48%
Marseille	7 608	6 726	113%	766	1 648	40%
Outre-mer	4 926	4 473	110%	401	854	28%
Paris	13 678	9 302	147%	353	4 729	24%
Rennes	8 217	7 689	107%	706	1 234	45%
Strasbourg	6 083	5 859	104%	569	793	43%
Toulouse	5 836	4 422	132%	166	1 580	35%
France entière	68 974	59 765	115%	5 029	14 238	39%

* Places opérationnelles : Nombre de places en fonction de la superficie au plancher (circ. AP8805G B402 du 3 mars 1988, définissant le mode de calcul de la capacité de chaque établissement) et effectivement disponibles (les places en travaux ne sont donc pas comptabilisées)

** Une place peut ne pas être occupée parce qu'en cours d'attribution, parce que destinée à une catégorie spécifique de personnes détenues (ex. une place femme vacante dans une cellule ne peut accueillir un détenu homme). Il peut également s'agir de places disponibles dans des zones géographiques à plus faible besoin ou trop éloignées pour permettre le maintien des liens familiaux.

EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2018, 79 785 personnes étaient écrouées, dont 68 974 en détention : une hausse annuelle (+1,3 %) et une baisse mensuelle (-1,3 %) qui respecte la tendance saisonnière typique d'un mois de janvier. Malgré un ralentissement de la croissance du nombre de personnes détenues au cours de l'année 2017 (cette croissance était de 2,6% en 2016 contre 0,8% en 2017), le nombre de personnes détenues, de prévenus, de mineurs et de femmes n'a jamais été aussi élevé pour un mois de janvier. Le nombre de personnes prévenues s'élève à 19 815 au 1er janvier 2018, contre 19 498 un an plus tôt, soit un taux de personnes prévenues en détention de 28,7 %. Le nombre de personnes prévenues augmente plus vite que le nombre de condamnés détenus.

12 247 personnes condamnées sous écrou sont en aménagement de peine ce mois-ci (dont 9 907 placements sous surveillance électronique) soit une personne condamnées écrouées sur 5 (chiffre stable par rapport au mois de janvier 2017). Les personnes en libération sous contrainte sont en augmentation (509 personnes au 1^{er} janvier 2018 contre 429 un an plus tôt) sans pour autant atteindre un chiffre significatif.

Si pour l'ensemble des établissements, la densité moyenne s'élève à 115 % (contre 117 % au 1^{er} janvier 2017), ce taux est de 139% en maison d'arrêt et quartiers maison d'arrêt. La situation de certains établissements reste particulièrement critique : la maison d'arrêt de Nîmes avec une densité carcérale de 213 %, le quartier maison d'arrêt de Meaux-Chauconin à 200 %. Entre les 1^{ers} janvier 2017 et 2018, la DISP de l'Outre-mer montre une forte diminution annuelle de la densité carcérale générale (-16 points, en passant de 126 % à 110 %) et la DISP de Dijon une forte augmentation (+9 points, en passant de 102 % à 111 %).

Plus généralement, au 1^{er} janvier 2018, 98 établissements ou quartiers ont une densité carcérale supérieure ou égale à 120 % : ces structures surpeuplées hébergent à ce jour plus de la moitié des personnes détenues (40 572 personnes). Le taux d'encellulement individuel, dans ces conditions, s'établit à 39 %.

Au 1 ^{er} Janvier	Personnes écrouées	Personnes détenues	Places opérationnelles	Personnes prévenues	Personnes aménagées sous écrou et non détenues	Nombre de matelas au sol	Places inoccupées	Détenus en surnombre	Personnes détenues en MA/qMA avec taux d'occupation supérieur à 120 %
2008	64 003	61 076	50 693	16 797	2 927	.	2 008	12 391	33 507
2009	66 178	62 252	51 997	15 933	3 926	.	2 755	13 032	36 428
2010	66 089	60 978	54 988	15 395	5 111	.	3 928	9 929	28 663
2011	66 975	60 544	56 358	15 702	6 431	.	4 462	8 648	27 472
2012	73 780	64 787	57 236	16 279	8 993	.	3 956	11 512	34 036
2013	76 798	66 572	56 992	16 454	10 226	.	2 789	12 373	35 341
2014	77 883	67 075	57 516	16 622	10 808	995	3 323	12 885	37 028
2015	77 291	66 270	57 841	16 549	11 021	1 006	4 032	12 463	34 290
2016	76 601	66 678	58 561	18 158	9 923	1 200	5 260	13 377	34 839
2017	78 796	68 432	58 681	19 498	10 364	1 638	4 539	14 290	36 589
2018	79 785	68 974	59 765	19 815	10 811	1 528	5 029	14 238	40 029

